



Retour en France et droits pour mon épouse

Par **FOUGAS Anthony**, le **21/08/2017** à **23:50**

Bonjour, je suis de nationalité française et compte revenir en France d'ici peu. Je suis marié mais mon épouse est étrangère (salvadorienne), nous avons un enfant de 2 ans et demi (de nationalité française) et un autre en route, naissance prévue fin décembre.

Il m'a été diagnostiqué quelques problèmes cardiaques dans le pays où je réside, le traitement proposé ici est très coûteux (pacemaker avec défibrillateur, après une étude électrophysiologique), c'est pour cela que nous pensons revenir en France de manière définitive. Le problème est que notre enfant naîtrait en France, mais je n'ai aucune couverture sociale pour le moment, ni pour moi ni pour ma famille, je n'ai pas cotisé à la CFE non plus. Comment pourrait-on faire, car ma situation est jugée URGENTE par les médecins, mais je ne peux pas prendre la décision de revenir si la naissance de notre enfant ne peut être prise en charge, ni mon traitement.

J'aimerais être guidé sur la question.

Merci beaucoup!